

Beauvais, le 6 novembre 2019

ASSURANCE MAIF

Madame, Monsieur,

Vous êtes adhérent **personne physique** à la FENAAH ?

Vous avez la possibilité d'assurer vos mandats à la MAIF, par l'intermédiaire de votre Fédération. En effet, celle-ci a souscrit un contrat d'assurance renouvelable annuellement par tacite reconduction, auprès de l'assureur MAIF.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que vous pouvez encourir à l'égard des tiers, suite à une faute de négligence ou d'omission, ou à une erreur dans l'exercice de votre activité d'administrateur ad hoc, à concurrence de 310 000 euros (formule X303).

La garantie est octroyée sans franchise.

Le coût par mandat s'élève à 2,88 € TTC pour l'année 2020.

La FENAAH n'exerce aucun frais de gestion sur ce service, qu'elle refacture au prix coûtant !

Vous pouvez en faire la demande en adressant directement un e-mail à Laure NASTORG, Secrétaire de la Fédération, à : laure.nastorg@free.fr.

La Trésorière,

Bernadette GREDAY